3.5 PHASE D'EXÉCUTION

PIÈCE D – Directives visant l'échantillonnage relatif aux vérifications touchant les programmes multiples (VPM) sur place

Nom du document	Méthode d'échantillonnage pour la vérification touchant les programmes multiples sur place
Numéro du document	3.5D
Utilisation	Cette méthode d'échantillonnage doit être appliquée par l'AVO afin d'obtenir un échantillon de transactions permettant de mesurer l'observation des programmes multiples commerciaux par l'importateur.
Créé le	Le 30 janvier 2003
Dernière mise à jour	Le 28 février 2007
Détenteur du document	
Division	Gestion des activités d'observation AC
Personne-ressource	Communiquez auprès de votre bureau local de la vérification de l'observation http://cbsa.gc.ca/contact/listing/indexpages/index-f.html
Autres intervenants	

Méthode d'échantillonnage pour les programmes multiples sur place

(Directives visant la sélection efficace d'échantillons)

L'échantillonnage a pour but de sélectionner un échantillon de transactions représentatives des importations concernant une marchandise ou une question ciblée à l'échelle nationale ou régionale. L'échantillon doit comprendre les informations relatives à la transaction (B3) comme les vendeurs, les classements, les marchandises saisonnières, les transactions avec des parties liées, etc. les plus importantes. Cet échantillon servira de base pour déterminer les niveaux d'observation des programmes de l'ASFC par le client relativement à une marchandise ou une question ciblée à l'échelle nationale.

À partir de la revue des systèmes, l'AVO déterminera d'abord la source de données qui sera utilisée pour la sélection des échantillons, c.-à-d. le SGER ou les registres du client, en fonction de l'efficience. Les registres du client sont les plus complets car ils contiennent toutes les transactions d'importation. Un échantillon efficace et efficient peut aussi être tiré du SGER, en prévoyant que les procédures de compensation seront appliquées pour tester l'intégrité des systèmes du client en ce qui a trait à déclaration en détail à l'ASFC (voir pièce J, Déclaration en détail Procédures compensation).

Si les registres du client sont utilisés, l'AVO doit demander des données spécifiques au client. Les fichiers de données électroniques contenant les reçus, les comptes créditeurs et les registres de stock pour la période de vérification sont ceux qui sont habituellement pris en compte. Il est indispensable de fournir au client une liste des champs de données requis et des formats de données préférés afin qu'il puisse extraire les données nécessaires de son système.

Une fois que les fichiers de données sont obtenus (à partir du SGER ou des registres du client), ils doivent être importés dans une application de feuille de calcul acceptable comme le WinIDEA ou Microsoft Excel.

Si l'échantillonnage se fait à partir des registres du client, les données peuvent devoir être **épurées** avant la sélection des échantillons. Cela consiste à éliminer les données non désirées comme les achats intérieurs, les achats de service et les paiements échelonnés. Cela peut aussi nécessiter de regrouper plusieurs fichiers de données multiples afin que tous les renseignements requis par le client pour extraire les documents-échantillons soient disponibles. L'épuration

faite, la validité des fichiers de données est testée en comparant la valeur en douane totale aux renseignements extraits d'un rapport SGER.

L'AVO responsable de l'échantillonnage vérifie ensuite s'il y a des **valeurs aberrantes**, qui sont définies comme données uniques qui représentent plus de 10 % de la valeur en douane totale.

Si ces données visent des marchandises importées dans le cadre des activités habituelles de l'entreprise, elles sont sélectionnées pour former une partie de l'échantillon devant être examiné. Si les données visent des marchandises importées pour toute autre raison (p. ex. réoutillage d'une chaîne de montage), elles sont retirées de la base de données et vérifiées de façon indépendante en temps qu'échantillon supplémentaire.

Dans le cadre de la VPM, la taille de l'échantillon acceptable final est de 25 données, avec une certaine souplesse pour les cas exceptionnels. Une fois que la population a été établie, la sélection des échantillons peut commencer.

Exemples de sélection d'échantillons

Les deux exemples sont basés sur une population ayant des caractéristiques particulières. Les deux exemples utilisent un processus en trois étapes comprenant la stratification de la population, la sélection aléatoire d'un échantillon initial de 100 transactions, suivie par un échantillonnage non statistique.

Méthode 1 – À utiliser lorsque la population est formée d'une **grande quantité** d'importations avec un **large éventail de valeur en douane**.

Lorsque la population des transactions est formée d'une grande quantité d'importations avec un large éventail de valeur en douane, il est approprié de **stratifier la population en fonction de la valeur en douane** et d'obtenir l'échantillon en utilisant un générateur de nombres aléatoires suivi d'un échantillonnage non statistique. La méthode généralement acceptée, pour l'ASFC, consiste à diviser la population en cinq groupes (ou strates) de transactions (ou données) de valeur égale. Chaque strate doit représenter un cinquième de la valeur en douane totale de la population. La population correspond au total de toutes les transactions de ce qui fait l'objet de l'échantillonnage. Elle peut être obtenue à partir des lignes de B3 si l'échantillon est tiré du SGER ou des expéditions reçues, si l'échantillonnage est tiré des bordereaux de réception figurant dans les registres du client.

Lorsqu'il y a un large éventail de valeur des transactions, l'échantillonnage à partir d'une population stratifiée est une excellente façon de s'assurer que des

transactions à faible valeur et à forte valeur sont prélevées dans la population. Autrement, sans stratification, il est probable que l'échantillon puisse contenir une grande quantité de transactions à faible valeur – ce qui pourrait ne pas refléter les caractéristiques réelles de la population.

Par exemple, supposons qu'il y ait 1000 transactions dans la population dont la valeur est de 1$ à 100 000 $. De plus, supposons que la valeur en douane totale est de 10 millions de dollars. Cela signifie que chaque strate doit contenir des transactions d'une valeur de 2 millions de dollars. Il est à noter qu'il n'y aura pas un nombre égal de transactions dans chaque strate. Les strates inférieures comprendront de nombreuses transactions et les strates supérieures comprendront seulement quelques transactions, comme dans l'exemple suivant :

Strate	***De***	***À***	***Données***	***Échantillons***
1	8 000 000 $	10 000 000 $	25	20
2	6 000 000 $	8 000 000 $	75	20
3	4 000 000 $	6 000 000 $	150	20
4	2 000 000 $	4 000 000 $	250	20
5	1	2 000 000 $	500	20
	Total de la VD	*10 000 000 $*	*1 000*	*100*

Dès que la population est stratifiée, utiliser WinIDEA ou Excel pour sélectionner un échantillon aléatoire de 100 données, vingt de chaque catégorie, en utilisant un générateur de nombres aléatoires. *Il est à noter qu'il ne s'agit pas de l'échantillon final*. L'AVO responsable de l'échantillonnage doit alors faire preuve de jugement professionnel pour sélectionner les 25 transactions finales à partir des 100 transactions. L'échantillon de 25 transactions sera utilisé comme base pour déterminer les niveaux d'observation des programmes commerciaux par le client concernant une marchandise ou une question ciblée à l'échelle nationale. Les 25 transactions finales doivent être sélectionnées à partir de l'information obtenue pour établir le mémoire de planification de la vérification durant la phase de planification et à partir de toute autre information pertinente tirée du questionnaire des systèmes et des discussions et des observations faites durant la revue. L'échantillon doit reprendre les principaux vendeurs, classements, traitements tarifaires, marchandises saisonnières, etc. et doivent fortement ressembler au sommaire des données téléchargées du SGER figurant dans le profil du client. L'échantillon final de 25 transactions peut comprendre cinq transactions de chaque strate mais cela peut varier en fonction de la constitution du profil du client.

Pour chacune des 25 transactions finales sélectionnées, l'AVO doit demander la piste de documentation complète au client aux fins d'examen (p. ex. bon de commande, facteur commercial, déclaration d'importation, bordereau de réception, preuve de paiement).

On peut se demander pourquoi nous avons besoin de passer par l'étape intermédiaire qui consiste à prélever de façon aléatoire 100 transactions en utilisant un générateur de nombres aléatoires et pourquoi nous ne pouvons pas simplement sélectionner 25 transactions à partir de la population initiale en faisant preuve de jugement. *La raison est que lorsque la population comprend un grand nombre de transactions, il est difficile de faire preuve de jugement.* Il y a souvent de trop nombreux facteurs dont il faut tenir compte et obtenir un échantillon représentatif peut donc être long et difficile. En utilisant un générateur de nombres aléatoires, une forte population peut être ramenée à une taille plus facile à traiter. Cela réduit aussi le niveau de biais d'échantillonnage, ce qui fait que l'échantillon final de 25 est toujours une représentation raisonnable de la population.

Méthode 2 – À utiliser lorsque la population est formée d'une **grande quantité** d'importations dont la **gamme de valeur en douane** est relativement égale.

Lorsque la population est formée d'une grande quantité d'importations dont la gamme des valeurs des expéditions est très réduite, il peut être approprié d'utiliser une méthode de rechange. Souvent les importateurs commandent régulièrement des quantités ou des valeurs semblables des mêmes marchandises et cela peut aboutir à une population de transactions de valeurs semblables lorsque l'échantillonnage ne vise qu'une seule marchandise. Dans ce cas, la stratification de la population en fonction de la valeur n'est pas logique car elle pourrait exclure complètement des vendeurs spécifiques de l'échantillon, particulièrement si les volumes d'importation ne sont pas réguliers pour un vendeur particulier par rapport à d'autres vendeurs dans la population. Une façon de supprimer cet obstacle consiste à **commencer par stratifier la population par vendeur.** Il faudrait ensuite obtenir un échantillon aléatoire de 100 transactions, suivi d'un échantillonnage non statistique.

Par exemple, supposons qu'il y ait 1 000 transactions dans la population et qu'elles aient chacune une valeur d'environ 1 000 $, soit une valeur en douane totale de 10 millions de dollars. Supposons qu'il y ait 5 vendeurs mais que le nombre total d'importations pour chaque vendeur varie. L'exemple suivant

illustre la façon de déterminer le nombre d'échantillons aléatoires pour chaque strate.

Strate	***Vendeur***	***VD***	***% relatif***	***Échantillons aléatoires***	***Échantillon final***
1	1	3 500 000 $	35 %	35	9
2	2	2 500 000 $	25 %	25	6
3	3	2 000 000 $	20 %	20	5
4	4	1 500 000 $	15 %	15	4
5	5	500 000 $	5 %	5	1
	Total	10 000 000 $	100 %	100	25

Une fois la population stratifiée par vendeur, l'AVO doit utiliser WinIDEA ou Excel pour sélectionner un échantillon aléatoire de 100 transactions basé sur le pourcentage relatif de la valeur en douane par vendeur. Le nombre d'échantillons aléatoires prélevés pour chaque vendeur devra être déterminé en fonction du pourcentage relatif de la valeur en douane pour chacun des vendeurs. *Il est à noter qu'il ne s'agit pas de l'échantillon final.*

L'AVO responsable de l'échantillonnage doit alors faire preuve de jugement professionnel pour sélectionner les 25 transactions finales à partir des 100 transactions. L'échantillon de 25 transactions sera utilisé comme base pour déterminer les niveaux d'observation des programmes commerciaux par le client concernant une marchandise ou une question ciblée à l'échelle nationale. Les 25 transactions finales doivent être sélectionnées à partir de l'information obtenue pour établir le profil du client durant la phase de planification et à partir de toute autre information pertinente tirée du questionnaire des systèmes et des discussions et des observations faites durant la revue. L'échantillon final doit reprendre les principaux vendeurs, classements, traitements tarifaires, marchandises saisonnières, etc. et doit fortement ressembler au sommaire des données téléchargées du SGER figurant dans le profil du client.

Problèmes d'échantillonnage dont il faut tenir compte pour obtenir une sélection d'échantillons

Tailles de l'échantillon

Il peut arriver que 25 transactions soit un nombre trop ou pas assez important. Étant donné que la VPM est axée sur une seule marchandise ou question, il peut arriver que le client importe seulement un ou deux classements d'un ou deux vendeurs. Dans ce cas, 25 transactions peuvent vraiment être en surnombre et l'AVO responsable de l'échantillonnage peut justifier l'utilisation d'une taille plus

petite. De même, il peut arriver que les 25 transactions ne représentent pas de façon appropriée l'ensemble des principaux classements, vendeurs, etc. et davantage de transactions peuvent donc être examinées.

Lignes multiples

Lors d'un échantillonnage à partir du SGER, les échantillons représentent une ligne sur le B3 qui peut correspondre à une facture commerciale ou simplement à des factures ou à des lignes multiples sur une seule facture. L'AVO doit d'abord effectuer un examen sommaire des factures commerciales correspondant aux 25 lignes transactionnelles (B3) afin de déterminer quelles lignes de la facture doivent être vérifiées. La VPM n'a pas pour intention de vérifier toutes les lignes de chaque facture. De nouveau, l'AVO responsable de l'échantillonnage doit faire preuve de jugement pour sélectionner les lignes des factures commerciales qui reflètent raisonnablement les activités du client. Cela peut nécessiter d'examiner plus d'une ligne par facture. Il ne faut pas oublier que chaque ligne de facture vérifiée est considérée comme un échantillon distinct et doit être enregistrée comme telle dans le Classeur de la gestion de l'observation (Classeur de la GO). Le point important est que l'échantillon final des lignes de factures doit être représentatif.